

Bruxelles, le 4 février 2025
(OR. en)

5820/25
COR 1
OJ CRP1 5

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Europa, Bruxelles

5 février 2025 (9:30)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le point suivant est retiré:

Points sans débat (I)

Affaires institutionnelles

Questions écrites

5. Réponses à des questions avec demande de réponse écrite
soumises au Conseil par des membres du Parlement européen
Adoption par procédure de silence  5786/25
PE-QE
- a) João Oliveira (La gauche) 5202/25
"Suspension de l'accord d'association UE-Israël et
reconnaissance de l'État de Palestine"
- b) Francisco José Millán Mon (PPE) 5204/25
"Suivi de la déclaration conjointe UE-CLASI"
- c) Jorge Buxadé Villalba (Pfe) 5206/25
"La complicité du PSOE et de Pedro Sánchez dans l'entrée
illégal de Delcy Rodríguez dans l'espace Schengen"

- | | | |
|----|--|---------|
| d) | João Oliveira (La gauche)
"Les mesures que doit prendre l'UE en conséquence de
l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël" | 5236/25 |
| e) | João Oliveira (La gauche)
"Décision récente de la Cour de justice de l'Union
européenne concernant les accords commerciaux UE-
Royaume du Maroc" | 5208/25 |
| f) | Estrella Galán (La gauche), Jaume Asens Llodrà
(Verts/ALE)
"Utilisation des ports européens au service du génocide,
des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité
perpétrés par Israël" | 5209/25 |
-
-